

<p>DEPARTEMENT</p> <p>DE L'AIN</p> <p>=oOo=</p> <p><b><u>Nombre de membres</u></b></p> <p>Afférents au Conseil Municipal</p> <p>19</p> <p>En exercice</p> <p>19</p> <p>Prenant part à la délibération</p> <p>13</p> <p><b><u>Date de la convocation</u></b></p> <p>15/06/2023</p> <p><b><u>Date d'affichage</u></b></p> <p>15/06/2023</p>	<p><b>EXTRAIT du REGISTRE</b></p> <p><b>des DELIBERATIONS</b></p> <p><b>du CONSEIL MUNICIPAL</b></p> <p><b>de la COMMUNE de CHALAMONT</b></p>	
	<table border="1" style="margin: auto;"> <tr> <td><b>Séance du 19 juin 2023</b></td> </tr> </table> <p>L'an deux mille vingt-trois et le 19 juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué avec un délai préalable de trois jours francs, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno CHARVIEUX, Maire</p> <p><b><u>Présents</u></b> : Bruno CHARVIEUX, Thierry JOLIVET, Monique LAURENT, Didier CORMORECHE, Roseline FLACHER, Benjamin LLOBET, Stéphane MERIEUX, Claire PICARD-LEROUX, Claude AMASSE, Séverine MENAND, Sébastien JACQUET, Rachel SOCCOL, Lorène GUILLET.</p> <p><b><u>Absents excusés</u></b> : Sandrine RUETTE, Florence CHAMBARD, Maud COMBIER, Sonia DEBIAS-SAID,</p> <p><b><u>Absents</u></b> : Edwige GUEYNARD, Valentin TISSOT,</p> <p>Madame Claire PICARD-LEROUX a été élue secrétaire de la séance</p>	<b>Séance du 19 juin 2023</b>
<b>Séance du 19 juin 2023</b>		

## 1\_ CONVENTION POUR LA MISE EN FOURRIERE DE VÉHICULES

Rapporteur : Bruno CHARVIEUX, Maire

Le conseil municipal demande le report de cette délibération au prochain conseil municipal.

## 2\_ ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRE TRANSITION ECOLOGIQUE POUR LA RENOVATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL – 121 RUE DES GARENNES

Rapporteur : Thierry JOLIVET, adjoint délégué à la voirie, aux réseaux et à la forêt

Monsieur le rapporteur expose au Conseil Municipal que les dispositions de l'article L.5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales permettant le versement de fonds de concours entre la Communauté de Communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux concernés, et ce afin de financer les projets d'investissement en lien avec la transition écologique

Il est rappelé que le montant des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assuré, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

La Communauté de Communes de la Dombes a, par délibération du Conseil Communautaire du 15/12/2022, décidé d'attribuer à la commune de Chalamont un fonds de concours de 15 345,39 € HT afin de permettre la réalisation de la rénovation d'un logement communal au 121 rue des Garennes.

Le Conseil Municipal écoute l'exposé de Monsieur le rapporteur et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- accepte le versement d'un fonds de concours communautaire de 15 345,39 € afin de permettre la réalisation de la rénovation d'un logement communal – 121 rue des Garennes
- approuve le plan de financement ci-dessous :

Dépenses prévisionnelles	Montant HT	Recettes prévisionnelles	Montant
Gros œuvre maçonnerie	43 662,70 €	Département	4 000,00 €
Menuiseries intérieures et extérieures	6 910,25 €	<i>Reste à charge communal</i>	<i>51 151,30 €</i>
Chauffage	4 019,25 €	<b>Fonds de concours Transition Ecologique – CC de la Dombes (30% du reste à charge)</b>	<b>15 345,39 €</b>
Ventilation hygroréglable	559,10 €	Autofinancement (après déduction des subventions et du fonds de concours)	35 805,91 €
<b>Assiette retenue</b>	<b>55 151,30 €</b>	<b>Total</b>	<b>55 151,30 €</b>

- précise que conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable, le fonds de concours communautaire sera inscrit au compte budgétaire 13241 du Budget Principal.
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune de Chalamont et la Communauté de Communes de la Dombes afin de préciser les modalités du fonds de concours,

Ce logement sera habitable en septembre.

### 3- ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRE TRANSITION ECOLOGIQUE POUR LA RENOVATION DE DEUX LOGEMENTS COMMUNAUX – 74 RUE DU STADE

Rapporteur : Thierry JOLIVET, adjoint délégué à la voirie, aux réseaux et à la forêt

La Communauté de Communes de la Dombes a, par délibération du Conseil Communautaire du 15/12/2022, décidé d'attribuer à la commune de Chalamont un fonds de concours de 24 666,21 € HT afin de permettre la réalisation de la rénovation de deux logements communaux au 74 rue du Stade.

Le Conseil Municipal écoute l'exposé de Monsieur le rapporteur et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Accepte le versement d'un fonds de concours communautaire de 24 666,21 € afin de permettre la réalisation de la rénovation de deux logements communaux – 74 rue du Stade
- Approuve le plan de financement ci-dessous :

Dépenses prévisionnelles	Montant HT	Recettes prévisionnelles	Montant
Toiture	37 596,28 €	CEE	1 047,20 €
Isolation thermique	39 486,28 €	<i>Reste à charge communal</i>	<i>82 220,69 €</i>

Ventilation (2 VMC)	1 254,81 €	<b>Fonds de concours Transition Ecologique - CC de la Dombes (30% du reste à charge)</b>	<b>24 666,21 €</b>
Calorifugeage planchers bas	4 930,00 €	Autofinancement (après déduction des subventions et du fonds de concours)	57 554 ,48 €
<b>Assiette retenue</b>	<b>83 267,89 €</b>	<b>Total</b>	<b>83 267,89 €</b>

- Précise que conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable, le fonds de concours communautaire sera inscrit au compte budgétaire 13241 du Budget Principal de la commune.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune de Chalamont et la Communauté de Communes de la Dombes afin de préciser les modalités du fonds de concours,
- Donne tous pouvoirs à M. le Maire, ou en cas d'empêchement, à un adjoint, pour l'exécution de la présente délibération

A ce jour, la toiture est réalisée. Il reste à réaliser l'isolation et les peintures extérieures.

#### **4-RÉVISION DU CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES DE L'AIN**

Rapporteur : Monique LAURENT, adjointe déléguée à l'urbanisme et à l'aménagement

Le classement sonore des infrastructures routières et ferroviaires doit être révisé régulièrement pour tenir compte notamment des modifications sur les réseaux routier et ferroviaire et des évolutions de trafic. Le classement sonore actuel est régi par l'arrêté préfectoral du 09 septembre 2016.

Le classement sonore des voies routières est actuellement en cours de révision.

En application de l'article R.571-39 du code de l'environnement, le projet de classement sonore est préalablement transmis pour avis, aux communes concernées par les secteurs affectés par le bruit, situées au voisinage d'infrastructures routières dans leur largeur maximale, pendant une période de 3 mois.

La RD22 est concernée, tout comme elle l'était auparavant. Il n'y a donc pas de changement sur notre commune. Les autres voies recensent moins de véhicules par jour.

Ce classement se base sur les caractéristiques sonores des infrastructures concernées et sur leur trafic.

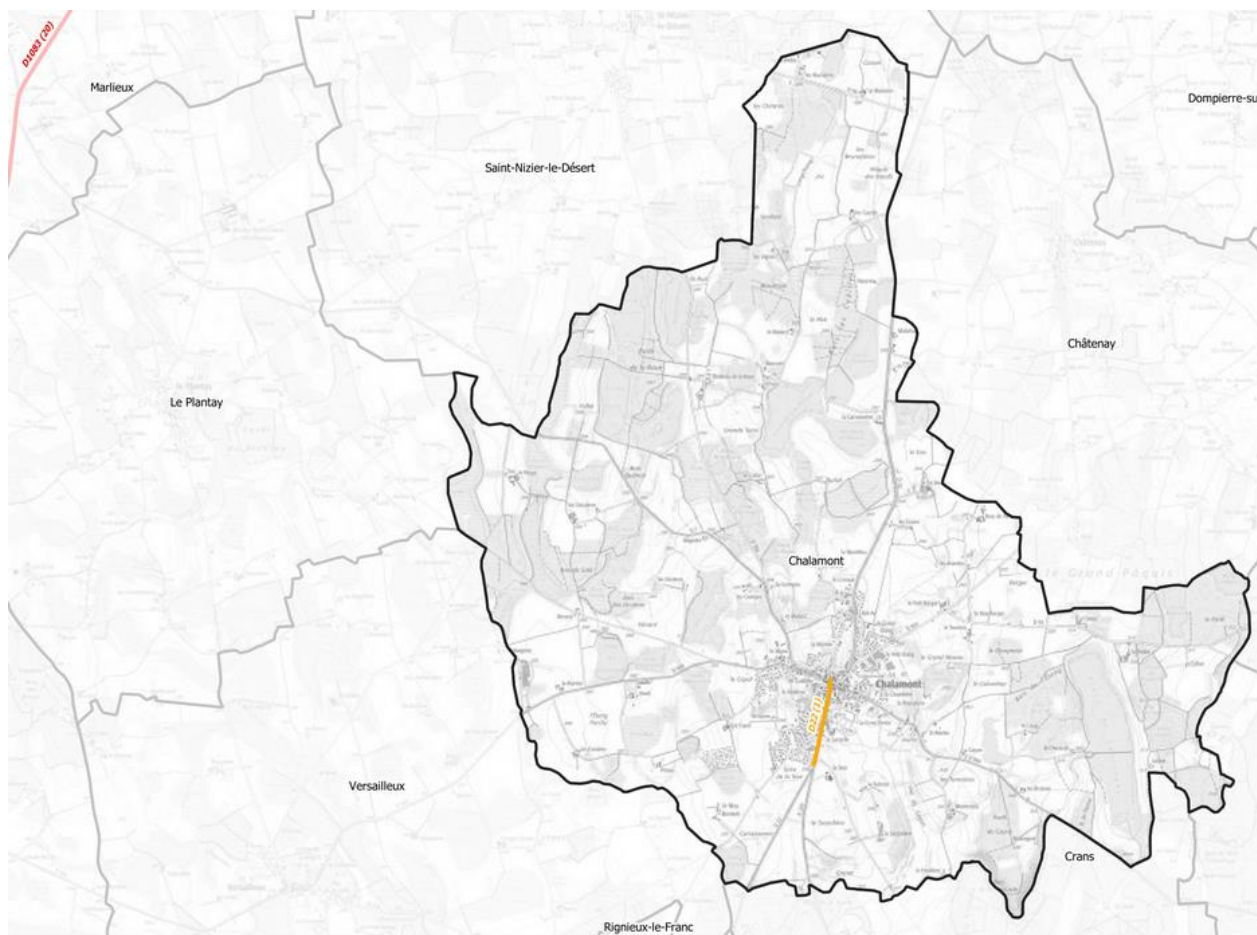
Il détermine :

- les secteurs situés au voisinage qui sont affectés par le bruit ces infrastructures,
- les niveaux de nuisances sonores dont il faut tenir compte en cas de construction de bâtiments dans ces secteurs,
- et les prescriptions techniques permettant de réduire les nuisances.

Pour la bonne information des habitants, les secteurs concernés par ce classement sonore sont annexés aux plans locaux d'urbanisme.

Pour Chalamont, la RD22 (Grande Rue) est concernée pour la partie concernée entre le carrefour de la Place du Marché et l'intersection avec la route de Pizay.

Cette section de route est classée en catégorie 4.



Carte élaborée par Carreg en avril 2023 | Source : Scan 25 IGN - Adren Express IGN - CDT 01

LEGENDE			
Limite communale			
Niveau sonore de référence LAeq (0100-2200) en dB(A) L > 81 75 < L <= 81 70 < L <= 75 65 < L <= 70 60 < L <= 65	Niveau sonore de référence LAeq (2200-0900) en dB(A) L > 76 71 < L <= 76 65 < L <= 71 60 < L <= 65 55 < L <= 60	Catégorie de l'infrastructure 1 2 3 4 5	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre du bord extérieur de la chaussée de l'infrastructure d = 300 m d = 250 m d = 100 m d = 50 m d = 10 m

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**

- donne un avis favorable au classement sonore des infrastructures routières de l'Ain tel qu'il est révisé
- donne tous pouvoirs à M. le Maire, ou en cas d'empêchement à un adjoint, pour l'exécution de la présente délibération.

## 5\_ACQUISITION GRATUITE DES ESPACES COMMUNS DU LOTISSEMENT LE CLOS BEL-AIR

Rapporteur : Monique LAURENT, adjointe déléguée à l'urbanisme et à l'aménagement

Madame Monique LAURENT, adjointe à l'urbanisme et à l'aménagement, rappelle à l'assemblée que la procédure de rétrocession des espaces communs du lotissement Le Clos Bel Air (espaces verts, bassin de rétention, voiries) au profit de la Commune est en cours, que ces espaces communs sont actuellement la propriété de l'Association syndicale des propriétaires dudit lotissement. Il précise que les contrôles préalables des branchements des 17 lots aux réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales ont été effectués et qu'ils sont tous conformes ;

Il convient maintenant que l'assemblée l'autorise à signer l'acte authentique de transfert de propriété à intervenir entre l'Association syndicale du lotissement et la Commune de Chalamont.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- Approuve la cession gratuite au profit de la Commune de Chalamont des parcelles cadastrées section A n° 988, 989, 997 et 1006 d'une surface totale de 42a49ca, appartenant à l'Association syndicale libre du lotissement Le Clos Bel Air, qui constituent l'emprise des espaces communs du lotissement (espaces verts, bassin de rétention et voirie).
- Autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, – à signer l'acte authentique à intervenir entre l'Association syndicale du lotissement Le Clos Bel Air et la Commune de Chalamont pour entériner le transfert de propriété, ainsi que tous documents utiles pour mener à bien ce dossier.

Nous leur demanderons de continuer à entretenir les petites bandes d'espaces verts, les haies.

## **6\_\_DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (DIA)**

Rapporteur : Monique LAURENT, adjointe déléguée à l'urbanisme et à l'aménagement

La déclaration d'intention d'aliéner ou « DIA » est un acte juridique par lequel le propriétaire notifie au bénéficiaire du droit de préemption (généralement la commune) son intention de vendre son bien immobilier et les conditions de la vente (en particulier le prix).

La collectivité publique dispose de deux mois à compter de la réception de la DIA pour faire savoir si elle souhaite ou non acquérir le bien : au prix de vente ou à un autre prix fixé au vu de l'évaluation de France Domaine.

- **DIA 2023V0015** : Appartement situé « 279, route de bourg » (E 1141 et 1143) avec un terrain de 76 m<sup>2</sup> pour un montant de 220 000 €.
- **DIA 2023V0016** : Maison d'habitation située « 731, rue de la Dombes » (D 348) sur un terrain de 3 011 m<sup>2</sup> pour un montant de 390 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité*, dit ne pas exercer le droit de préemption urbain sur ces biens.

## **INFORMATIONS**

Arrivée de Sandrine Ruette.

### **AVIS SUR LE MAILLAGE CYCLABLE PROJETE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Rapporteur : Monique Laurent, adjointe déléguée à l'urbanisme et à l'aménagement

Dans le cadre de l'étude de mobilité portée par la communauté de communes, un groupe de travail réfléchit sur un projet de maillage cyclable du territoire.

Lors des 2 dernières réunions de ce groupe de travail, aucun n'élus n'avait pu représenter la commune. Le projet de maillage proposé par la communauté de communes ne comporte aucun itinéraire cyclable entre Chalamont et Villars sauf à passer par Saint Nizier le Désert. Le tracé vert emprunte en grande partie des chemins privés. C'était en effet autrefois des chemins communaux, mais ceux-ci ont été cédés dans les années 1960-1970 à des particuliers qui ne sont pas du tout favorables à une réouverture au public.

### **GENERALITES**

Rapporteur : Bruno CHARVIEUX, Maire

Personnel communal :

M. le Maire fait part au conseil des différents mouvements de personnel notamment dans l'équipe technique.

6 juillet : réunion publique concernant la fibre

14 juillet : compte-tenu du passage du Tour de France, le défilé sera annulé. Il sera uniquement organisé un dépôt de gerbe par la municipalité à 10 h au monument aux morts.

10 juillet : conseil municipal à 19 h

### **ECONOMIE, COMMERCE :**

Rapporteurs : Bruno CHARVIEUX, Maire et M. Stéphane MERIEUX, adjoint délégué à l'économie et aux commerces

La boulangerie Bon : des contacts sont en cours pour une reprise.

La boucherie Darbon arrête son activité le 21 juillet. Le repreneur cherche un local de fabrication.

Local Fiducial rue de l'église : Le projet est en cours.

Les repreneurs du restaurant l'Estragon espèrent ouvrir en octobre.

Casino a été racheté par le groupe Intermarché. Ils se sont engagés à conserver le personnel pendant 15 mois. La marque Intermarché sera opérationnelle à la fin de l'année.

Bar à jeux : une personne souhaite en installer un itinérant qui viendrait sur Chalamont une fois tous les 15 jours en après-midi et début de soirée. Il s'adresserait plutôt aux adultes et ne concurrencerait pas la ludothèque qui est orientée vers les enfants. Elle pensait venir sur le marché du vendredi après-midi mais a besoin d'une solution de repli en cas de pluie.

Animations sur le marché : le 23 juin des home-trainers proposés par la communauté de communes dans le cadre de la communication sur le Tour de France ! Le 30 juin goujonnettes à 18h proposées par la municipalité !

Zone d'activité de la Bourdonnière : la communauté de communes a vendu les derniers terrains restants. Ainsi devrait s'implanter une entreprise de fabrication de mobilier pour collectivités qui est actuellement implantée à Montluel et qui se délocalise avec ses 11 ouvriers. L'entreprise Garnier a acheté un terrain. Une bande de terrain sera conservée pour réaliser un cheminement doux reliant la zone au chemin du petit étang.

Quand les entreprises seront implantées, la communauté de communes fera les enrobés de voirie et nous en proposera la rétrocession ainsi que celle des réseaux.

### **Concernant les médecins,**

Face aux départs en retraite des médecins et leur non remplacement, le maire propose de faire appel à un cabinet de recrutement (budget de l'ordre de 13K€ à 15K€). Le département a mis en place un recrutement de médecins départementaux mais ceux-ci ne seront pas sur notre secteur avant 3 ans. Le Conseil salue l'initiative en indiquant la nécessité de disposer de garantie de réussite du cabinet et la nécessaire collaboration avec la Communauté de Communes afin de pouvoir proposer un local attractif, voire des conditions d'installation facilitées.

### **VOIRIE-RESEAUX**

Rapporteurs : Thierry JOLIVET, adjoint délégué à la voirie, aux réseaux et à la forêt et Didier Cormorèche, adjoint délégué aux bâtiments, à la vie associative et sportive

#### **Travaux réseaux d'eau et d'assainissement**

Les travaux rue Saint Honoré seront terminés fin juillet. Les travaux impasse des Hôtesses sont en cours. Il restera à réaliser ceux au Puit Gonod.

Le réseau unitaire a été conservé. Or il n'est pas en bon état. Un gainage devra être réalisé (en attente du devis).

Travaux routiers sur la rue des Bottes (route départementale n°90) : le département a refait la couche de roulement mais les bouches à clés n'ont pas été remises à la côte. De ce fait, la voirie est bruyante et les bouches à clés sont dégradées. Une réunion sera organisée prochainement avec la direction des routes.

Travaux routiers communaux 2023 : l'entreprise Eiffage a été missionnée pour la Chavetière, la route du Plantay, La Brunatière, etc. Les travaux sont terminés.

Aménagement de la Place du marché : Une réunion s'est tenue avec l'agence départementale concernant les travaux à prévoir sur les réseaux d'assainissement. Le dossier de demande de subvention pour les réseaux a été déposé au Département ce 15 juin. Les études continuent.

La société Linéax sera contactée pour faire les marquages provisoires nécessaires pour la phase de test pour un stationnement en places longitudinales.

#### Adhésion au syndicat d'eau potable Villette-Priay

Suite à l'avis défavorable de la communauté de communes de la Dombes pour la création d'un syndicat d'eau potable entre notre commune et celles de Châtillon la Palud et Saint Maurice de Remens, une nouvelle réflexion est en cours pour adhérer au syndicat des eaux de Villette-Priay – qui est favorable. Nous travaillons donc sur un syndicat d'eau potable sur 5 communes. L'offre du cabinet Verdi a été étudiée. Il avait déjà effectué l'état des lieux de nos 3 communes, le syndicat complètera celle-ci par un état des lieux des communes de Villette et de Priay et le missionnera sur la phase II de « définition du service type et coûts de fonctionnement ». Nous prendrons en charge une partie de la phase II, en fonction du nombre d'abonnés au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Des négociations et rencontres avec le SIEA et des entreprises privées pour l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques sont en cours.

#### **ENFANCE JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE**

Rapporteur : Benjamin LLOBET, adjoint délégué à l'enfance et la vie scolaire

Le conseil d'école se déroulera demain : de petits travaux (des modifications d'éclairage, faux plafonds) dans les classes où des enfants ont des allergies ont été réalisés.

Mercredi 21 juin : l'animation « rêve de cirque » se déroulera au skatepark.

Vendredi 23 juin : ce sera la fête de l'école. Remise des dictionnaires aux enfants de CM2 à 18h.

Rencontre entre les parents d'élèves, le restaurant scolaire, l'école et l'architecte : le 29 juin à 17h30.

Les travaux du groupe scolaire ne seront pas terminés pour la rentrée, notamment ceux du restaurant scolaire. Il a donc été décidé de ne pas démonter la cuisine cet été pour le centre de loisirs, les enfants continueront de manger dans la salle de sport.

Un appel à projet a été diffusé pour des tracés ludiques et sportifs dans les cours d'école primaire. Avec les travaux au groupe scolaire, cette nouvelle cour d'école devrait normalement être opérationnelle à la rentrée.

Personnel : suite à la demande de mutation d'une ATSEM, un recrutement pour le 1<sup>er</sup> septembre doit être lancé.

Musée mobile au stade : plutôt une réussite.

Suite à la fusion des associations de foot de Chalamont, Villars-les-Dombes et Saint Paul de Varax, il s'avère nécessaire de modifier le règlement intérieur des chèques activités.

Une rencontre avec le centre social est organisée le 4 juillet prochain pour leur projet d'agrandissement. Pour mémoire, la communauté de communes a prévu un budget de 550 000 €. Une rencontre est prévue avec la communauté de communes sur ce sujet le lendemain, le 5 juillet.

## **URBANISME - AMENAGEMENT**

Rapporteur : Monique LAURENT, adjointe déléguée à l'urbanisme et à l'aménagement

Le permis de construire Ain Habitat (rue Saint Honoré) a reçu un avis défavorable de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). Le projet doit être modifié conformément aux préconisations de l'ABF ; mais ils perdent 2 logements en étage et souhaiteraient en rajouter un au rez-de-chaussée. Ils demandent donc s'il est possible que leurs places de stationnements visiteurs soient prévues sur le parking de l'école de musique.

TDF a déposé sa déclaration préalable de travaux pour le nouveau mât de télécommunication à implanter au lieu-dit « au château » en remplacement de celui situé sur l'ancien château d'eau.

Pour les travaux d'extension de l'EHPAD, nous avons rencontré l'Architecte des Bâtiments de France. Le projet doit être retravaillé.

Projet de méthaniseur au lieu-dit « Les Braires » : GrDF relance les études pour le tracé de la future canalisation de gaz. Ce tracé longerait la base de la Nizière puis emprunterait la voie communale des Carrys, puis la RD70 et la RD7, le chemin du Manu, le chemin de Terrayon, la route de Joyeux, la RD22 jusqu'à Samans où une autre méthaniseur est en cours de réalisation, pour desservir ensuite Péroutes et Meximieux. La commune demandera que les couches de surfaces des chaussées des voies communales concernées soient entièrement refaites à leurs frais après leur passage.

## **SOCIAL**

Rapporteur : Roselyne Flacher, adjointe déléguée au social

Une demande a été faite à la Région pour un arrêt de la navette près de la maison médicale de Villars-les-Dombes car de nombreux Chalamontais sans autre moyen de transport s'y rendent. Nous avons reçu un accord positif sous réserve de l'accord du Maire de Villars-les-Dombes. Ce serait un arrêt à la demande.

## **INTERCOMMUNALITE**

Rapporteur : Stéphane Merieux, adjoint et conseiller communautaire

Déchets de gens du voyage : nous avons interpellé la communauté de communes sur la question des déchets des gens du voyage. En effet, la compétence aire d'accueil des gens du voyage est une compétence intercommunale. Or l'aire d'accueil n'est pas réalisée. Après consultation du service juridique de l'AMF, les ordures ménagères des gens du voyage relèvent bien de leur compétence, par conséquent, la commune n'a pas à régler de facture de redevance. Nous avons donc émis un titre à leur encontre concernant les ordures ménagères de l'an dernier et les avons informés que nous ne payerons pas les prochaines factures. La commune réaffirme la nécessité d'insister auprès de la Communauté de Communes d'assumer cette compétence qui ne relève plus des communes.

Le Maire

Bruno CHARVIEUX

Le secrétaire de séance

Claire PICARD--LEROUX